

LES POSSIBLES

Association
Loi du 1er juillet 1901

44, place Gambetta
53101 MAYENNE cedex

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport sur les comptes annuels



Sylvain BEGENNE
Sophie DELSAUX
Rémi LAMBERT
Commissaires aux Comptes

Adresse de correspondance : TGS France Audit - Parc d'Activités Angers-Beaucouzé
1 rue du Tertre - CS 60119 - 49072 BEAUCOUZÉ CEDEX
Tél. 02 41 22 22 30 - Fax 02 41 47 47 95 - E-mail : beaucouze-audit@tgs-france.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres de l'ASSOCIATION LES POSSIBLES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LES POSSIBLES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Principes comptables généraux » expose les principes comptables applicables notamment le principe lié à l'indépendance des exercices. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les procédures mises en œuvre par l'association sur lesquelles se fondent les évaluations relatives à l'indépendance des exercices.

VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Beaucouzé, le 3 avril 2019

Pour **TGS France Audit**,



Rémi LAMBERT
Commissaire aux Comptes

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	1 786	1 007	779	1 374	- 595
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 901	745	3 155		3 155
Autres immobilisations corporelles	23 326	7 699	15 628	16 402	- 774
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours	26 308		26 308		26 308
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés	15		15		15
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	55 336	9 451	45 885	17 777	28 108
Stocks en cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	2 311		2 311	1 518	793
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	55		55		55
. Personnel	87		87		87
. Organismes sociaux	7 624		7 624	1 143	6 481
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	90 696		90 696	52 068	38 628
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	119 094		119 094	105 303	13 791
Charges constatées d'avance	4 200		4 200	4 640	- 440
TOTAL (II)	224 067		224 067	164 673	59 394
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	279 402	9 451	269 952	182 450	87 502

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/12/2017 <small>(12 mois)</small>	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	14 401		14 401
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	56 364	14 401	41 963
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	49 000		49 000
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	119 765	14 401	105 364
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	42 500	10 000	32 500
TOTAL (III)	42 500	10 000	32 500
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	18 953	35 351	- 16 398
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	29 773	57 539	- 27 766
Autres	57 636	60 944	- 3 308
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 325	4 215	- 2 890
TOTAL (IV)	107 687	158 049	- 50 362
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	269 952	182 450	87 502
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	25 785		25 785	21 185	4 600	21,71
Montants nets produits d'expl.	25 785		25 785	21 185	4 600	21,71
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			506 818	532 810	- 25 992	-4,88
Cotisations			6 316	5 430	886	16,32
Autres produits			32 520	10 039	22 481	223,94
Reprise de provisions						
Transfert de charges			30 364	12 545	17 819	142,04
Sous-total des autres produits d'exploitation			576 017	560 825	15 192	2,71
Total des produits d'exploitation (I)			601 802	582 010	19 792	3,40
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			454	331	123	37,16
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			454	331	123	37,16
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				526	- 526	-100
Sur opérations en capital				48 100	- 48 100	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)				48 626	- 48 626	-100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			602 256	630 967	- 28 711	-4,55
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			602 256	630 967	- 28 711	-4,55

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Autres achats non stockés	22 267	32 323	- 10 056	-31,11
Services extérieurs	56 902	36 900	20 002	54,21
Autres services extérieurs	74 662	168 688	- 94 026	-55,74
Impôts, taxes et versements assimilés	6 613	5 881	732	12,45
Salaires et traitements	257 474	166 475	90 999	54,66
Charges sociales	87 742	77 075	10 667	13,84
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	6 366	3 107	3 259	104,89
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	365	383	- 18	-4,70
Total des charges d'exploitation (I)	544 893	500 831	44 062	8,80
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	103	72	31	43,06
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	103	72	31	43,06
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	896	115 663	- 114 767	-99,23
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	896	115 663	- 114 767	-99,23
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	545 892	616 567	- 70 675	-11,46
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	32 500	10 000	22 500	225,00
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	56 364	14 401	41 963	291,39
TOTAL GENERAL	602 256	630 967	- 28 711	-4,55
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Principes comptables généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N°2016-07 du 4 novembre 2016 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendances des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Faits caractéristiques de l'exercice

Par ailleurs, le Conseil d'Administration en date du 6 mars 2018, a décidé de comptabiliser le reliquat des subventions à recevoir de la CAF, dont le montant pour l'exercice est estimé à 63 306.99€.

En conséquence, il apparaît dans les comptes pour cet exercice :

- Subvention CAF fonctionnement 2018 :13 999,59 €
- Subvention CAF centre social itinérant numérique : 23 000,00€
- **Soit un total de subvention CAF Fonctionnement : 36 999,59€**

- Subvention CAF Prestations services 2018 : 26 307.00 €
- **Soit un total de subvention CAF Prestations de Services : 26 307.00€**

Règles et méthodes comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de 269 952 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 602 256 euros et un total charges de 545 892 euros, dégageant ainsi un bénéfice de 56 364 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2018 et finit le 31/12/2018.

Il a une durée de 12 mois.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26/03/2019.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et méthodes comptables (suite)

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Autres informations

Mise à disposition par la ville de MAYENNE sans contrepartie financière

Le personnel :

Montant à la charge de la collectivité (entretien) :	27 368,54 €
Montant à la charge de la collectivité (comptabilité) :	22 586,00 €
Intervention des services techniques :	5 870,50 €
Soit un total de frais de personnel de :	55 825,04 €

Les locaux et le matériel :

Frais des locaux administratifs : (eau, électricité, assurances, nettoyage...)	17 023,73 €
Amortissement du matériel mis à disposition, entretien :	1 1780,08 €
Soit un total de frais locaux administratifs et matériels :	18 803,81 €

Vie de quartier :

Mise à disposition des maisons de quartier :	16 875,94 €
Personnel de médiation :	27 260,00 €
Soit un total de frais relatifs aux quartiers de :	44 135,94 €

Actions Petite enfance (CEJ)

Prestations de services 2018	(-) 11 135,23 €
------------------------------	-----------------

Ainsi, les éléments mis à disposition de la commune représentent une somme totale de **107 629,56 €** en plus des subventions accordées.

Règles et méthodes comptables (suite)

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables (suite)

HEURES BENEVOLAT 2018 ASSOCIATION LES POSSIBLES

GOUVERNANCE ASSOCIATIVE :

Objet	Nbre de personnes	Nbre d'heures
Bureau	8	144
Conseil d'Administration	15	180
Réunions + Rv + formations	15	222
TOTAL	38	546

ACTIVITES :

Objet	Nbre de personnes	Nbre d'heures
Bourses aux vêtements	110	6 100
Bourse aux jouets	63	2 370
Les petits cuistots	1	8
Accompagnement scolaire	16	600
Destination vacances et week-end	1	22
Ateliers de loisirs	18	2 100
Espace de Découvertes et d'Initiatives	5	400
Marché de Noël	3	35
Concerts du Rade	7	600
Cours de Français	3	162
Contre partie BAFA	1	45
Porteurs de paroles	7	22
Aides diverses et ponctuelles	3	60
TOTAL	238	12 524

Soit :

Objet	Nbre de personnes	Nbre d'heures
Consolidé	276	13 070

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 786			1 786
Immobilisations corporelles	19 073	34 461		53 535
Immobilisations financières				15
TOTAL	20 859	34 461		55 336

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	412	595		1 007
Immobilisations corporelles	2 671	5 773		8 444
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	3 083	6 368		9 451

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	1 786	1 007	779	de 1 à 3 ans
Matériel activités	3 901	746	3 155	de 1 à 4 ans
Inst.gales agenct aménagt.div.	3 917	1 312	2 605	de 1 à 5 ans
Materiel de transport	15 135	5 460	9 674	de 1 à 5 ans
Materiel de bureau et informatique	4 275	927	3 348	de 1 à 4 ans
Immobilisations en cours	26 308	0	26 308	Non amortiss.
TOTAL	55 321	9 451	45 870	

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant et charges d'avance	104 973	104 973	
TOTAL	104 973	104 973	

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	98 047
Disponibilités	
TOTAL	98 047

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	18 953	7 589	11 364	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	29 773	29 773		
Dettes fiscales et sociales	56 661	56 661		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	975	975		
Produits constatés d'avance	1 325	1 325		
TOTAL	107 687	96 323	11 364	

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Fournisseurs	8 645
Dettes fiscales et sociales	34 594
Autres dettes	
TOTAL	43 239

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 944	23,05 %
Produits des activités annexes	19 841	76,95 %
TOTAL	25 785	100.00 %

Autres informations

Les indemnités de fin de carrière :

Le montant des indemnités de fin de carrière correspondant au montant des indemnités réactualisées dues en cas de départ à la retraite s'élève avec les charges sociales à 28 418 €.

Engagement de retraite :

La convention collective de l'entreprise « (centres) socio-culturels et sociaux et autres acteurs du lien social (associations) » prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été conclu de contrat d'assurance en vue de financer les engagements de retraite. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe au paragraphe ci-dessus.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et des hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.60 %
- Taux de croissance des salaires : 1.5
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Table de taux de mortalité : INSEE F-2010-2012